

Assises de l'orientation 15 mars 2013 à Orléans

Intervention de D Paget

1989 : croissance du système éducatif et démocratisation : slogan 80 % d'une classe d'âge de bacheliers

1995 : impulsion qui retombe. Car les dispositifs techniques mis en place s'essoufflent : limiter les redoublements, limitation des 4ème et 3ème techno...

1995-2000 : stagnation du système et rien n'est fait : 1ers indicateurs qui montrent une régression : le taux de scolarisation des 15/19 ans recule + évaluations internationales.

2005 loi Fillon : avant il y avait un volonté d'inciter à une scolarisation plus longue. Cette loi laisse de côté le lycée et l'enseignement supérieur même s'il est affirmé l'objectif de 50% de diplômés à Bac +2. Actuellement on est à 30%, très loin des 50%.

Par contre dans la mesure phare est le socle commun. Cette loi est fortement influencée par des directives européennes. Les politiques scolaires sont de moins en moins des politiques nationales (article 126 de Maastricht, politique de Delors, d'E Cresson, le processus de Lisbonne, processus de Bologne).

La commission européenne se mêle des structures éducatives et des contenus : compétences clefs qui doivent remplacer les savoirs. Le socle commun et le livret de compétences qui sont des dispositifs qui vont à l'encontre des pratiques. Le découpage en compétences est admis dans les sciences expérimentales mais plus difficile à appliquer pour les matières littéraires ou artistiques. L'enseignant est pris dans un artéfact et doit faire autre chose que ce pourquoi il a été formé.

Apparition de concepts nouveaux :

- société cognitive

- économie de la connaissance
- fabriquer un capital humain
- compétences individuelles à la place des diplômes
- formation tout au long de la vie et non plus scolarité obligatoire

Il faut changer le système éducatif en intégrant les grandes mutations de la société :

- statut de la jeunesse différent de celui d'il y a 15 ans
- difficultés d'insertion
- recul de l'âge d'entrée dans l'autonomie
- parcours erratiques plus fréquents

Conséquences : on ne peut plus penser le projet de l'élève comme il y a 20 ans.

La pauvreté des jeunes s'est étendue et la structure des familles s'est modifiée (monoparentalité...)

Conséquences : effet sur la construction de la personnalité, nouvelles répartitions des charges famille/école. Le rapport à l'école devient utilitariste, c'est un rapport de consommation d'autant plus que le marché privé autour de l'aide scolaire se développe.

De plus en plus c'est l'école qui doit assurer la totalité de la socialisation des jeunes et même si la famille reste stable, elle n'est plus vecteur de transmission. Les contenus scolaires n'ont pas pris la mesure des pratiques culturelles vivantes dans la société. Il existe une rupture entre les pratiques culturelles des jeunes et les pratiques scolaires. Le socle commun n'aborde jamais cette question de la diversité des registres culturels.

Loi sur la refondation de l'école :

- impasse sur la scolarité obligatoire (rien sur le rallongement de la scolarité obligatoire)
- école primaire : rabattre sur le lire/écrire/compter + différence entre le programme et le socle commun qui se creuse au fur et à mesure
- ex : en maths la maîtrise du socle ne permet pas de poursuivre en lycée.

Il faut construire une culture générale plus progressive et plus riche (ex l'enseignement de l'histoire ne doit pas être réduit à l'histoire politique mais intégrer l'histoire sociale) et se prolonger au delà de 16 ans.

Il faut également s'interroger sur les causes du décrochage et apporter de vraies réponses : ne pas se contenter du repérage.

La question de la sectorisation : reconsidérer la territorialisation : si les écarts se creusent, c'est aussi parce que les écarts se creusent entre établissements : plus on est dans « l'entre soi » moins on réussit. L'hétérogénéité est nécessaire.

La loi Peillon est un prolongement de la loi Fillon : liaison CM2/6^{ème} traitée mais pas celle 3^{ème}/2^{de}. Le collège n'est pas traité ni le lycée.

Création d'un conseil supérieur des programmes qui traitera des programmes, du socle et des concours, ce qui semble une tâche très lourde. Concernant l'évaluation, le livret de compétences est maintenu : on ne peut régler des pb éducatifs par l'évaluation et le livret de compétences. Les systèmes qui fonctionnent sont des systèmes qui n'évaluent pas. On ne peut stimuler l'intérêt par la note et par l'évaluation.